

Tactiques du franchissement des frontières : contournements et résistances face aux contrôles à Calais

Yasmine Bouagga

▶ **To cite this version:**

Yasmine Bouagga. Tactiques du franchissement des frontières : contournements et résistances face aux contrôles à Calais. Champ Pénal, 2021, 2021 (23), 10.4000/champpenal.12640 . halshs-03255265

HAL Id: halshs-03255265
https://shs.hal.science/halshs-03255265

Submitted on 24 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tactiques du franchissement des frontières : contournements et résistances face aux contrôles à Calais

Yasmine Bouagga
Chargée de recherche CNRS Triangle (UMR 5206).
yasmine.bouagga@ens-lyon.fr

Comment franchit-on les frontières ? Si les espaces frontaliers font l'objet de plus en plus d'études, ces questions du franchissement sont encore méconnues : comme il s'agit de pratiques illicites, un secret les entoure ; il est difficile de les connaître et délicat de les divulguer. Pourtant, ce secret même entretient les mécanismes d'illégalisation du franchissement, et les représentations fantasmées du trafic et de la criminalité légitiment les mesures sécuritaires. À rebours de ces représentations, sont montrées ici la diversité des pratiques et des micro-tactiques de passage – et comment ces pratiques « déviantes » s'inscrivent dans des sociabilités particulières créées dans les espaces de transit tels que les campements et « Jungles ». Ces pratiques, façonnées par les dispositifs de contrôle, sont également reconfigurées par les mobilisations qui contestent ces dispositifs.
migration, frontière, passeur, campement, tactiques

Border Crossing Tactics: Bypassing and Resisting Controls in Calais

How can borders be crossed? Although a growing body of research studies border areas, these questions of crossing are still little known: as they are illicit practices, they are shrouded in secrecy, difficult to know and delicate to disclose. Yet this very secrecy maintains the mechanisms of illegalization of crossing, and the fantasized representations of trafficking and criminality legitimize security measures. Against these representations, this article aims at analyzing the diversity of crossing practices and its micro-tactics – and in particular, how these "deviant" practices are part of particular sociabilities created in transit spaces such as camps and "Jungles". These practices, shaped by control mechanisms, are also reconfigured by mobilizations that challenge these mechanisms.
migration, border, smuggling, camp, tactics

1. Introduction

« *Chance, no chance* », c'est ainsi que les migrants de Calais expriment les aléas des tentatives de passage de la frontière. Insistant sur le hasard et la bonne fortune d'un passage réussi, cette formule résume le sentiment des migrants irréguliers face à des dispositifs de contrôle frontalier de plus en plus difficiles à contourner. Pourtant, derrière ces aléas, se déploie un ensemble de pratiques, d'organisations sociales et de techniques. Comment franchit-on les frontières ? Si les espaces frontaliers font l'objet de plus en plus d'études, ces questions du franchissement sont encore méconnues, malgré des travaux de référence notamment sur la frontière entre les États-Unis et le Mexique (Singer, Massey, 1998) : comme il s'agit de pratiques illicites, un secret les entoure ; il est difficile de les connaître et délicat de les divulguer. Pourtant, ce secret même entretient les mécanismes d'illégalisation du franchissement, et les représentations fantasmées du trafic et de la criminalité légitiment les mesures sécuritaires. À rebours de ces représentations, la diversité des pratiques de passage et de ses micro-tactiques sont interrogées ici.

Les espaces frontaliers font l'objet d'études croissantes, à la mesure de l'investissement politique et technique sur leur contrôle et leur surveillance (Squire, 2012). Depuis les années 1990, des dispositifs de plus en plus sophistiqués et dispendieux ont été mis en place pour empêcher l'accès au territoire européen de personnes ne disposant pas de visa ou de titre de séjour (Weber, 2013 ; Ottavy, Clochard, 2015) ; la délivrance de ces documents est devenue plus restrictive, au nom d'une défense contre le « risque migratoire » (Guild, Bigo, 2003). Les moyens humains et les outils technologiques de la surveillance des frontières se sont considérablement développés en Europe (Rodier, 2012), et se sont accompagnés d'un processus de criminalisation de l'immigration irrégulière, tendant à mêler les logiques de gestion administrative des populations étrangères, et celles du traitement de la délinquance (Stumpf, 2006 ; Darley, Fischer, 2010 ; Guia *et al*., 2013 ; Aliverti, 2015). Ces évolutions s'accompagnent d'un discours de légitimation morale qui dénonce, à travers la migration irrégulière, le trafic, l'exploitation voire la traite des êtres humains (Streiff-Fénart, 2018). Il vise à donner un fondement éthique aux contrôles frontaliers, au nom de la lutte contre une déviance (le franchissement illicite) dénoncée non pas seulement comme un risque migratoire mais comme le symptôme d'une criminalité particulièrement odieuse puisqu'elle exploiterait des personnes vulnérables. La figure du « passeur » est centrale dans ce type de discours. Pourtant, cette centralité occulte les pratiques effectives de passage, plutôt que de révéler leur fonctionnement.

En regard de l'évolution des institutions du contrôle et de la répression, cet article étudie les pratiques et trajectoires des personnes qui en sont la cible, agissent en contournant ces contrôles et contraintes : il s'agit ainsi d'éclairer le champ pénal par le bas. Des travaux empiriques ont mis en lumière les expériences des personnes confrontées à des frontières difficiles à franchir, et dont la

trajectoire devient « déviante » à mesure qu'elles doivent échapper aux contrôles, dissimuler leur identité, voire adopter une fausse identité (Khosravi, 2007 ; Pian, 2008 ; Souiah, 2013). Je propose ici de prolonger ces travaux en envisageant ensemble la multiplicité des pratiques, solidaires ou marchandes, choisies ou contraintes, et la manière dont elles s'adaptent ou réagissent aux dispositifs de contrôle et de sécurisation de la frontière. Pour cela, cet article s'appuie sur une sociologie interactionniste de la déviance, attentive à la manière dont ces pratiques s'écartent des normes sociales ordinaires dans des processus qui ne sont pas linéaires, et qui sont liés aux interactions entre les individus et les institutions ; on peut ainsi identifier des « carrières » déviantes, mais aussi un ensemble de tactiques mobilisées par les individus face aux contrôles et étiquetages institutionnels[1]. De cette façon, j'entends analyser la question du passage en relation avec les catégories des pouvoirs publics qui le criminalisent, mais aussi en relation avec les modes de contestation qui émergent, comme ceux issus des engagements solidaires auprès des exilés qui produisent un travail humanitaire de la frontière (Pallister-Wilkins, 2017). Les différentes tactiques du passage, déterminées par les modalités du contrôle et de la répression, participent alors à la « fabrique locale de la frontière », dans l'espace social du campement de transit, lieu de vie des personnes migrantes, également investi par des actions solidaires.

L'analyse s'appuie sur une enquête ethnographique[2], menée dans le bidonville dit de la « Jungle » de Calais entre février et octobre 2016, qui a permis de suivre des personnes ayant tenté, avec succès ou non, de franchir la frontière (24) ; ces observations et échanges informels ont été complétés par des entretiens menés avec des acteurs associatifs (9), et des acteurs du contrôle (4). Je me présentais sur le terrain comme « sociologue », écrivant un livre sur le bidonville, une position souvent confondue avec celle de journaliste, dans un moment de forte médiatisation de la situation calaisienne ; mais la durée de ma présence sur le terrain, y compris dans des moments informels comme les repas, les menus services rendus et l'usage de l'arabe pour communiquer avec les arabophones ont facilité des relations de connivence. Autant par précaution de sécurité que par souci éthique, j'ai sciemment évité les personnes désignées comme des professionnels du passage ; l'enquête a néanmoins permis d'observer la diversité des figures de passeurs occasionnels, et des modalités du franchissement de la frontière.

L'enquête contribue à la connaissance des pratiques de franchissement, en montrant tout d'abord comment ce sont des tactiques ancrées dans un espace géographique et social particulier, celui du campement de transit, façonné par les instruments – juridiques ou matériels – de la répression des mobilités irrégulières, et par les ressources des personnes en migration. En second lieu, en étudiant

1 On renvoie ici aux travaux classiques de l'École de Chicago (Goffman, 1968 ; Becker, 1985) et aux enquêtes qui ont poursuivi cette approche pour l'étude des pratiques stigmatisées ou pénalement réprimées.

2 L'enquête a commencé comme reportage en bande dessinée avec Lisa Mandel (*Les Nouvelles de la Jungle*, Casterman, 2017) et s'est poursuivie dans le cadre du programme BABELS (ANR-16-FASI-0005). L'analyse a bénéficié des échanges du colloque « la Fabrique locale de la Frontière » (Nice, 2018) et au sein de l'Institut Convergence Migrations.

la figure-clé du passage, le « passeur », et ses contours poreux, on verra comment des tactiques peuvent s'installer dans la durée et dans une « carrière », celle d'une prestation de service, plus ou moins opportuniste ou professionnalisée. Or si l'organisation du campement de transit est fortement marquée par la présence de ce type de service, elle ne saurait s'y réduire. D'autres interventions acquièrent une importance notable, celles des acteurs solidaires, qui participent à contester le régime des frontières et à faire émerger d'autres modalités du passage. Étudier les franchissements à partir du camp permet de dessiner le contrepoint des pratiques de contrôle et de répression, et *in fine* de comprendre ces tactiques au-delà d'une lecture en termes de déviance, comme des réponses socialement situées à des entraves à la mobilité.

2. Les tactiques de passage face aux contrôles frontaliers

Il est 21 heures, le jour commence à baisser. Asmar, 16 ans, conduit deux camarades, adolescents érythréens comme lui, qui viennent d'arriver à Calais et veulent tenter de passer en Angleterre. Asmar est là depuis quelques mois, il va leur montrer la technique du *douggar* et me propose de les accompagner. Nous marchons à travers champs vers l'autoroute, en évitant les camionnettes des CRS (Compagnies républicaines de sécurité) qui patrouillent. Nous rejoignons au niveau du stade un petit groupe de jeunes Érythréens et Soudanais : nous sommes une douzaine, on communique en arabe. On longe, en contrebas des voies, les clôtures des parkings de sociétés de transports : murs de plaques de béton surmontées de barbelés, et de spots lumineux très puissants qui éclairent les camions. On s'approche du lieu prévu du *douggar* : ce n'est pas l'endroit idéal car la forêt où il faut prendre les branchages pour les jeter sur les voies et ralentir les camions est de l'autre côté de la route, et la police patrouille en continu. Asmar passe quelques appels, pour tenter de rejoindre un autre groupe et faire masse, pendant que les autres, accroupis sur le bas-côté, regardent avec envie les camions qui se dirigent vers le port. Soudain, on aperçoit sur le toit d'un camion quatre ou cinq gars qui agitent les bras : ils ont réussi à monter ! Les jeunes sont excités mais Asmar, avec l'air de celui qui sait d'expérience, dit que ça va être compliqué pour eux : il s'agit d'un conteneur, on ne peut pas y rentrer, mais seulement se planquer sous la bâche. Une demi-heure plus tard, on reçoit un message de l'un des Érythréens du camion : ils viennent de se faire attraper à la sécurité du port, et vont rejoindre notre groupe pour refaire une tentative. On les attend en regardant sur Facebook des photos de ceux qui sont passés en Angleterre : Asmar me montre celle de son ami, Abdurahmane, qu'il a aidé en fermant la porte du camion derrière lui. Puis il annonce que c'est bientôt l'heure des Afghans, il faut quitter le bord de la rocade et revenir tenter un autre jour : « *douggar finish, go jungle*! » Sur le chemin du retour, il me montre l'endroit où, le mois passé, Semawit, une jeune Éthiopienne, est morte percutée par un camion (Journal de terrain, août 2016).

La tactique de se cacher dans le chargement des camions, avec ou sans l'aide d'un passeur, est devenue le principal moyen de passage irrégulier de la frontière franco-britannique, et ce malgré le développement de technologies de pointe pour contrôler les véhicules. La sécurisation des abords du tunnel sous la Manche, puis du port, a conduit au développement d'une technique dangereuse consistant à créer artificiellement un ralentissement (*douggar)*, en obstruant la chaussée, afin de s'infiltrer dans les camions : son succès repose sur la probabilité, faible mais non nulle, que dans la confusion, certains ne seront pas repérés et passeront de l'autre côté. Si près d'un millier de personnes étaient interceptées chaque semaine par les forces de sécurité en 2016[3], plusieurs dizaines parvenaient malgré tout à passer au Royaume-Uni. En suivant ces jeunes garçons, on voit combien le renforcement des contrôles frontaliers, des surveillances et de la répression produisent différents types de conduites qu'on peut dire « déviantes », au sens où elles s'écartent de la norme légale régissant le passage des frontières : se cacher dans un camion, utiliser un faux passeport, mentir sur sa nationalité ou son âge, etc. Ces pratiques constituent des tactiques de passage qui requièrent des compétences et des ressources contrastées : elles vont fortement influencer les voies empruntées pour la migration, mais aussi être façonnées par les espaces sociaux de vie en transit.

2.1. Franchir une frontière de plus en plus hermétique

Les tactiques de passage dissimulé s'inscrivent en réponse à une évolution conduisant à empêcher le passage de certains voyageurs transfrontaliers, désignés comme irréguliers et devenus cibles d'une action policière élargie. Cette évolution dessine une « géopolitique de la migration "illégale" dans l'Union européenne » (Samers, 2004), particulièrement exacerbée à la frontière franco-britannique. Le Royaume-Uni intègre le marché commun mais non l'espace Schengen, et, avec l'ouverture du tunnel sous la Manche, des accords bilatéraux sont mis en place avec la France pour le contrôle des circulations de personnes (protocole de Sangatte de 1991, traité du Touquet de 2003). L'objectif est de « rendre les frontières imperméables aux circulations illégales », et de réduire la « pression migratoire » aux alentours des points de passage (Arrangement administratif de 2009)[4]. Ces mesures s'accompagnent d'un déploiement policier conséquent ainsi que du recours à des technologies de plus en plus spectaculaires et sophistiquées : kilomètres de barrières surmontées de fils barbelés, murs anti-intrusion, caméras infrarouges, dispositifs de détection des présences dans les camions par des scanners, des capteurs de CO2, des détecteurs de battement de cœur et des chiens. Le contrôle des passagers est effectué par deux postes policiers successifs, français et britannique, mais aussi par les transporteurs, qui deviennent des agents supplémentaires du contrôle d'autant plus rigoureux que des sanctions financières leur sont imposées lorsque des personnes sont découvertes dans leur cargaison (Guenebeaud, 2019). Le dispositif juridique complète le dispositif

3 Conférence de presse, « Police aux frontières de Calais », 29 septembre 2016 (journal de terrain).
4 Au moment de l'enquête en 2016 le Royaume-Uni n'était pas sorti de l'Union européenne.

technique en réprimant les franchissements illicites, leur facilitation, ou la négligence dans leur empêchement.

Assil, Irakien d'une trentaine d'années qui est à Calais depuis plus d'un an au moment de l'entretien, a fait des dizaines de tentatives de passage : « à chaque fois, j'ai réussi à monter dans un camion, mais je me faisais prendre au contrôle, au scanner, ou avec les chiens ». Au cours de ses multiples tentatives, il a été arrêté plusieurs fois, maintenu en garde-à-vue et placé deux fois en centre de rétention. Il a écopé d'une interdiction du territoire d'une durée de trois ans, et a continué ses tentatives de passage en Grande-Bretagne, depuis la France et la Belgique.

Les parcours des personnes qui franchissent la frontière révèlent à la fois l'intensité du contrôle, la répétition des mesures répressives, et leur relative inefficacité. Comme le formule un syndicaliste policier :

> Le plus souvent c'est un jeu de cache-cache, c'est pas violent quand on les trouve, c'est un peu le jeu, voilà ils ont perdu ils sortent, on a l'impression d'être dans une cour d'école ! Et il y a rarement des poursuites. Ça dépend des pays : ceux qui ne viennent pas de pays en guerre, donc pas d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie, alors on peut les envoyer au CRA [centre de rétention administrative] pour être expulsés. C'était le cas des Chinois par exemple, on en trouve parfois dans les camions. Mais ça ne sert à rien d'envoyer au CRA sinon, sauf quand il y a une histoire avec des passeurs.
>
> (Entretien, Calais, mai 2016)

Le travail de dissuasion est ainsi formulé comme un « jeu » sélectif, aux conséquences différentes selon l'origine nationale des personnes (les catégorisant comme « renvoyables » ou non) et leur étiquetage (comme « migrant » ou « passeur »). On ne reviendra pas ici sur le caractère aléatoire et malléable du contrôle, démontré dans les études sur les circulations transfrontalières (Darley, 2008), sur les pratiques de « crimmigration » (Guia *et al*., 2013), et, plus largement, dans les travaux sur la police (Gauthier, 2010). Ces mesures de contrôle et de répression sont perçues comme un risque acceptable par les personnes migrantes, qui tentent le passage de façon répétée. On retrouve cette idée d'un « jeu » dans la scène du *douggar*, et dans l'enquête d'H. Courau sur Calais (2007, 177), mais aussi dans des travaux sur la frontière entre les États-Unis et le Mexique (Kossoudji, 1992 ; Singer, Massey, 1998). Le jeu n'est pourtant pas anodin, et il peut être d'une grande violence. Assil, l'Irakien, indiquait avoir voulu porter plainte lors de son premier enfermement en CRA, en raison des coups qu'il avait reçus de la police et qu'un ami avait filmé ; les témoignages de mauvais traitements et humiliations sont nombreux (HRW, 2017 ; Défenseur des Droits 2015, 2016). Le « jeu » peut aussi connaître des issues tragiques, lorsqu'il conduit à l'expulsion de personnes dans leur pays d'origine, au péril parfois de leur vie. *Chance, no chance* : cette formule qui renvoie au destin signifie aussi que, dans les décisions administratives ou politiques qui la font, la frontière tue.

Pourtant cette formule participe d'une euphémisation du risque, rendant possible la multiplication des tentatives de franchissement, dans un espace avec lequel on se familiarise, on apprivoise les contraintes et les dangers.

2.2. Devenir un voyageur irrégulier : ressources et circonstances

Lorsqu'il définit les « tactiques » comme des contre-offensives, des actes de résistance parfois *micro* que les individus opposent aux stratégies du pouvoir, Michel de Certeau insiste sur leur dimension de réaction du faible : par distinction avec la stratégie, la tactique « fait du coup par coup. Elle profite des "occasions" et en dépend, sans prévoir ses sorties […]. Elle est ruse. Sans lieu propre, sans vision globalisante, aveugle et perspicace comme on l'est dans le corps à corps sans distance, commandée par les hasards du temps, la tactique est déterminée par *l'absence de pouvoir* comme la stratégie est organisée par le postulat d'un pouvoir » (Certeau *et al*., 1990). Ces tactiques pourtant, sont ancrées dans des dispositions sociales, des configurations matérielles et humaines, et leurs succès dépendent de ressources inégalement distribuées parmi les individus, qui apprennent à devenir des voyageurs irréguliers, à acquérir des savoir-faire et manières d'être adéquates pour le passage.

Les adolescents est-africains rencontrés lors du *douggar* appartiennent à une population pauvre, qui n'a pas les moyens de payer les services d'un passeur professionnel, et encore moins d'acheter de faux papiers ou de louer de vrais documents d'identité en *look-like*[5]. Ils ne sont pourtant pas tous issus des couches les plus démunies de leur société d'origine : Asmar, par exemple, était scolarisé dans une école privée anglophone en Érythrée, financée par sa mère qui avait émigré comme travailleuse domestique en Arabie Saoudite en le confiant à sa grand-mère ; il avait décidé seul de partir en Europe, fuyant, comme des milliers d'autres jeunes Érythréens, l'autoritarisme et la conscription à durée indéterminée. Sa maîtrise de deux langues vernaculaires de la migration, l'anglais et l'arabe, lui permet de communiquer aisément, et de collecter des informations sur les possibilités de passage et les itinéraires. Il connaît de façon précise les points de contrôle policier, les entreprises de transport routier opérant des liaisons transmanches, les horaires des ferries. Il explique aux autres jeunes comment utiliser Google map sur leur téléphone pour suivre la direction du camion, s'ils arrivent à y monter. Son aisance relationnelle lui a permis de nouer des liens hors de sa communauté d'origine : jugé compétent (il court vite et peut monter dans un camion en marche) et fiable (si c'est son tour de fermer la porte du camion, il laisse sa place), il est occasionnellement admis à participer au *douggar* des Afghans, jugé plus efficace. Malgré son jeune âge, il a acquis un certain savoir-faire et savoir-être utiles pour le passage.

5 Il s'agit de vrais passeports, loués par le truchement d'un intermédiaire à une personne, sur la base d'une ressemblance physique approximative, afin de lui permettre de franchir un point de contrôle frontalier.

Assil, quant à lui, est issu d'une famille de classe moyenne irakienne. Il a fait des études supérieures, interrompues à cause du conflit irakien, et a quitté la région de Fallouja à l'arrivée des troupes de l'État islamique. D'abord réfugié en Turquie, il a travaillé pendant deux ans comme intermédiaire dans une agence immobilière. Lorsqu'il a perdu son emploi en raison de l'absence de titre de séjour, il a décidé d'émigrer vers un pays où il aurait un statut juridique plus stable et a choisi la Grande-Bretagne, ancienne puissance coloniale dont il connaît la langue et qu'il estime responsable de la déstabilisation de son pays. Son frère lui envoie régulièrement de l'argent, qu'il met de côté pour payer un bon passeur. En attendant, il tente de s'introduire dans les camions de marchandises, sans succès. L'apprentissage des tactiques de passage irrégulier s'inscrit pour lui dans la continuité de tactiques de survie acquises en réaction aux ruptures introduites par la guerre dans son quotidien.

Pour les deux, qui s'exprimaient en arabe, l'échec temporaire de leurs entreprises et le succès d'autres étaient désignés par le terme de *nasib,* signifiant le « lot », le destin attribué à chacun, selon ses qualités propres mais aussi selon des circonstances qu'il ne maîtrise pas. Ce terme à connotation religieuse souligne à la fois le caractère hasardeux du passage, et le mérite de celui qui réussit. De la même manière, la formule « *tomorrow inchallah chance* » rapporté par Courau (2003) et fréquemment utilisée dans les échanges entre personnes migrantes et soutiens pendant l'enquête, expriment dans le sabir des camps, cette conjuration de la peur de l'aléa. Dans le même temps, cette expression transforme le succès du franchissement illicite en une forme de distinction suscitant l'admiration des pairs. Pourtant, on le voit dans leurs trajectoires, les conditions de franchissement des frontières sont fonction d'un ensemble de ressources accumulées grâce à la famille, la socialisation, la scolarisation, et qui participent à une stratification des capacités de mobilité des personnes. Comme le relate bien Khosravi dans son « auto-ethnographie » (2007), les itinéraires empruntés dépendent largement des sommes dont le voyageur irrégulier dispose pour s'assurer des voies de passage, et ces sommes-là sont fonction des difficultés du passage et des risques encourus par les prestataires de services que sont les passeurs. Le Royaume-Uni est une destination chère, en raison de l'intensité des contrôles, de la sophistication des dispositifs de détection, et de la difficulté à franchir l'obstacle naturel de la Manche. Le premier élément de stratification des pratiques de passage est financier, et correspond à la capacité à mobiliser un capital qui ait une valeur monétaire importante dans les devises utilisées pour le passage : dollars, euros, livres sterling. Entre en compte non seulement la position sociale dans le pays d'origine (il est plus rare que des personnes issues des couches les plus défavorisées parviennent à financer un départ lointain) mais aussi la position du pays d'origine dans les hiérarchies internationales de la puissance économique (les Syriens sont considérés, collectivement, comme « plus riches » que les personnes de la Corne de l'Afrique ou d'Afghanistan). Recevoir des virements en devises de la part d'un proche procure un avantage

considérable dans le choix des destinations et des modalités de passage : les plus coûteuses ayant une plus grande probabilité de succès et des risques moindres (passer avec de faux documents, ou caché dans la cabine d'un chauffeur routier) tandis que les moins chères sont plus incertaines et dangereuses (s'introduire dans le chargement d'un camion sur une aire de repos d'autoroute). Les plus fortunés peuvent éviter le campement de transit, de fait réservé aux personnes qui ne peuvent accéder à un hébergement ordinaire.

Dans les campements de transit, les chances de franchir avec succès les frontières dépendent de la capacité à contourner des points officiels de contrôle, en courant dans des chemins difficiles, en marchant de longues distances, en restant accroupi dans le chargement d'un camion ou agrippé aux essieux pendant des heures… La condition physique est alors un facteur de différenciation important. Les femmes moins entraînées, ou bien en charge de jeunes enfants, tentent moins les tactiques physiquement éprouvantes que les jeunes hommes. Alors que plus de la moitié des personnes migrantes sont des femmes en France, elles sont plus rares sur les campements de transit où se tente le passage irrégulier sans passeur, comme dans la « Jungle » de Calais. Leila, une Philippine de 30 ans, explique avoir renoncé aux tentatives de *douggar*, ne courant pas assez vite, à l'inverse des Érythréennes, car « dans leur pays elles sont obligées de faire le service militaire, alors elles arrivent facilement à monter dans les camions » (Journal de terrain, septembre 2016). Cette forme de sélection par l'aptitude physique est encore plus évidente s'agissant des personnes âgées ou malades. Les modalités du passage dans ces camps de transit frontalier participent à sélectionner un profil de population majoritairement jeune et masculine, démontrant ses performances physiques et une certaine inhibition de la peur face aux risques encourus.

D'autres éléments de différenciation interviennent, comme la maîtrise de l'anglais et la capacité à obtenir par soi-même de l'information, dépendant d'un capital scolaire initial ou d'un « capital migratoire » acquis au fil de l'expérience (Singer, Massey, 1998) : le voyageur peut alors se renseigner sur l'itinéraire, discuter les options proposées par le passeur. S'il est familier des réseaux sociaux, il peut rejoindre des groupes d'entraide en ligne, partageant des informations actualisées sur les réseaux de transports et les contrôles frontaliers. La connaissance de l'information juridique est également utile, par exemple lorsqu'il s'agit d'élaborer une stratégie familiale, en comptant sur les possibilités de regroupement familial par voie légale après l'arrivée d'un membre de la famille sur le territoire de destination. Ce capital migratoire peut aussi se décliner en micro-tactiques de la présentation de soi, jouant sur l'apparence physique pour déjouer les contrôles : c'est le cas lorsqu'un voyageur irrégulier parvient à passer pour un touriste ou un habitant du lieu afin d'esquiver la police, en mettant une chemise et des lunettes de soleil ; ou bien ruse sur un relâchement de la surveillance et passe pour une personne autorisée, en enfilant un gilet jaune pour

s'introduire dans le port[6]. Ces tactiques reposent sur la chance et le hasard, mais aussi sur l'acquisition d'un certain savoir des situations au cours de l'expérience migratoire.

On voit ainsi comment ces pratiques s'inscrivent dans des trajectoires de vie, des expériences socialement situées. Elles s'inscrivent aussi dans un environnement matériel et social spécifique, celui du lieu du passage et plus particulièrement, le lieu de l'attente du passage (Andersson, 2014).

2.3. Le campement comme espace du passage

Dans l'attente de pouvoir passer, les voyageurs irréguliers habitent des espaces transitoires dans la zone frontalière : chambres d'hôtel pour les plus aisés, appartements partagés avec des compatriotes, ou encore de squats et campements illicites, établis le plus souvent dans les marges des villes, où ils sont moins immédiatement repérés par la police. Lieu de repli de personnes exclues du système des circulations autorisées, le campement est aussi un espace de sociabilité et de socialisation : « la frontière produit un "espace de vie" ou "lieu de vie" marquant les subjectivités de ceux qui y sont confrontés » (Pian, 2016, 147). Cette organisation collective participe de la fabrique locale de la frontière et de ses franchissements.

Le « relais migratoire » est un lieu transitoire d'habitation dans lequel on trouve un abri et quelques services permettant de survivre dans l'attente du passage de la frontière. Il fait vivre ensemble des personnes qui, pour la plupart, n'ont pas de relation de solidarité préalable, à l'inverse des jeunes des quartiers algériens étudiés par Farida Souiah, qui partagent l'organisation matérielle et logistique du départ au sein d'un groupe de pairs issus de la même localité. Le point commun toutefois est que ces quartiers deviennent des « espaces privilégiés de transmission et d'acquisition des "savoir-migrer" » (Souiah, 2013, 100).

Le relais migratoire peut être organisé par les passeurs, ou les réseaux hiérarchisés fournissant des services d'aide au franchissement irrégulier de la frontière. C'est le cas par exemple des foyers gérés par les *thiamen* ouest-africains au Maroc : le terme désigne des « tuteurs-logeurs » qui jouent un rôle central dans l'organisation des convois de passage irrégulier (Pian, 2008). Sur le littoral nord de la France, les différents campements existants ont des fonctionnements divers selon leur taille ou leur composition (Agier *et al*., 2018). Certains sont contrôlés par des passeurs, prestataires de services ou opportunistes qui monnayent l'accès à un lieu propice au passage ; mais ce sont aussi des espaces d'attente et de sociabilités, dans lesquels peuvent se former des ressources pour le passage « autonome », c'est-à-dire sans avoir recours à des prestations payantes, soit par l'échange d'informations, de services, ou par l'organisation d'actions collectives. Les assauts sur les barrières de Ceuta et Mellila sont organisés depuis les campements informels côté marocain (Pian, 2008). De même à Calais, des centaines de personnes sont parvenues à pénétrer dans le tunnel sous la Manche (notamment à l'été 2015) et sur le ferry (comme en janvier 2016) en profitant d'un effet de masse

6 Pour une synthèse récente sur le *passing*, voir Bosa *et al*., 2019.

et, au cours de l'été 2016, dès qu'un embouteillage ralentissait la circulation sur la rocade, des dizaines de jeunes à l'affût se précipitaient vers les camions. Ces tactiques de passage reposent en pratique sur l'agrégation de solidarités constituées localement dans le campement : ainsi, les jeunes Érythréens partis ensemble pour le *douggar* guidé par Asmar partagent la même tente dans le campement. Ces solidarités ont lieu principalement entre groupes d'individus partageant une langue commune, mais qui constituent moins une « communauté » qu'un espace d'échanges dans lequel les positions sociales dépendent des compétences migratoires individuelles (Bathaïe, 2012, 142-148 ; Souiah, 2013), et de relations d'entraide nées d'amitiés d'occasion.

Les jeunes hommes enthousiastes sont désignés, dans l'argot de la Jungle partagé par les arabophones, sous le terme de *saroukh,* littéralement « fusée » ou « missile » ; on dit de ceux qui parviennent de l'autre côté de la frontière qu'ils ont « explosé » (*fajjar*). Pour les autres, ils ont tendance à « refroidir », à perdre leur enthousiasme et à s'installer dans le bidonville : on les désigne alors comme des *makana*, des « locaux », qui se sont fait une place dans l'espace de transit qu'ils ont, de fait, du mal à quitter. Ces *makana* ont toutefois un certain statut lié à leur ancienneté et à leur connaissance des lieux ; dans la Jungle de Calais, ils peuvent aussi devenir des intermédiaires entre les nouveaux arrivants et ceux qui distribuent de l'aide. Parmi les personnes « installées », sédentarisées dans le bidonville, certaines ont développé des activités économiques, notamment commerciales, qui leur permettent d'accumuler des fonds en vue de financer le passage vers la Grande-Bretagne. Certains ont développé un réseau relationnel ou une connaissance des possibilités de passage qu'ils peuvent proposer à d'autres, éventuellement contre rémunération.

Le dispositif de surveillance et de répression produit des formes de contournement et des pratiques déviantes du passage irrégulier. Les voyageurs exclus du régime international des mobilités deviennent des voyageurs irréguliers à travers un apprentissage de compétences spécifiques, qui leur confèrent des rôles sociaux différenciés dans ces espaces particuliers que sont les campements. Les succès sont célébrés collectivement, et on s'échange régulièrement, par les applications numériques, des nouvelles et des photos de ceux qui sont passés : le franchissement irrégulier, sanctionné par les institutions de contrôle, est validé par les pairs. Pourtant, il peut aussi être cause d'accident, de blessures graves ou de décès. Cette exposition au risque est l'un des arguments des pouvoirs publics pour défendre l'idée que la lutte contre le franchissement illicite se fait dans l'intérêt des personnes migrantes.

3. Les contours flous de la figure des trafiquants de frontière

C'est principalement sous l'infraction d'« aide à l'entrée et au séjour irrégulier » que sont réprimés les franchissements, bien qu'en l'occurrence il s'agisse de tentatives de sortie du territoire français vers le territoire britannique. En théorie, la pénalisation vise celui qui fait passer plutôt que celui qui

passe, selon un cadre de lecture qui rappelle la répression de la prostitution (Mainsant, 2013). Le lien n'est pas fortuit et se concrétise à travers la formulation d'un problème de la « traite des êtres humains », qui fait du passeur une figure criminelle qui tire profit du franchissement illicite des frontières, et exploite les personnes d'une façon incompatible avec la dignité humaine (Darley, 2006 ; Guillemaut, 2006) : un « trafiquant d'êtres humains », qui traiterait ses clients comme des marchandises, en abuserait au point qu'il serait assimilable à l'esclavagiste. Lors de sa visite à Calais en juillet 2015, en présence de son homologue Theresa May, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve affirme la nécessité de lutter contre les « organisations cyniques de passeurs ». La vision des pouvoirs publics repose sur l'idée que les migrations transnationales seraient alimentées par la criminalité organisée : un rapport public clé sur la situation calaisienne préconise de lutter en priorité contre les « filières », définies comme « un groupement structuré, souvent hiérarchisé cloisonné et de dimension transnationale, qui aide contre rémunération des candidats à l'immigration irrégulière à être acheminés d'un pays vers un autre ou à y séjourner irrégulièrement »[7]. Depuis les années 2000, les équipes dédiées à leur démantèlement ont été renforcées en France (Casella Colombeau, 2017), particulièrement à Calais. La Police aux frontières déclare l'interpellation de plus de 600 « trafiquants de migrants » en 2016, le démantèlement de 19 filières[8]. La justice n'est pas en reste : le tribunal de Boulogne-sur-Mer présente l'activité la plus intense en métropole s'agissant de l'infraction relative au passage des frontières, avec 241 condamnations en 2016 (trois fois plus qu'en 2010), ce qui représente 20 % des condamnations pour ce motif au niveau national (outre-mer compris)[9].

Un rapport sur le trafic d'êtres humains dans le Calaisis conclut pourtant à des situations d'abus de personnes vulnérables plutôt qu'à l'existence de filières : « Ce ne sont pas des réseaux de traite dont les victimes sont transportées à Calais depuis le pays d'origine en vue de l'exploitation de la prostitution ou du travail forcé. L'acceptation de l'exploitation apparaît comme un choix résigné pour payer le voyage et apparaissent alors de nouvelles formes de traite étroitement liées à la migration » (France Terre d'Asile, 2017). Les auteurs soulignent la difficulté à cerner les contours de cette exploitation, sur laquelle les témoignages directs sont rares. Acteur central du franchissement illicite, le passeur est une figure tant fantasmée qu'elle en paraît insaisissable.

Comme le souligne Anaïk Pian, « la pluralité et le "degré" des figures en jeu ne peuvent se laisser enfermer dans une catégorisation unique, à moins de reproduire des clichés souvent plus idéologiques qu'empiriques » (2010). Les personnes migrantes ont recours, de façon courante, à des

7 Le rapport au ministre de l'Intérieur, *Calais, le pas d'après*, réalisé par Jean Aribaud et Jérôme Vignon (juin 2015) cite cette définition issue de l'Instruction du 3 octobre 2008 relative à l'organisation au sein de la Police aux frontières des services d'investigation chargés de lutter contre la criminalité organisée favorisant l'immigration clandestine, l'emploi des clandestins et la fraude documentaire. Il renvoie également à la définition internationale de la « traite des personnes » formulée par l'UNODC.

8 Conférence de presse, « Police aux frontières de Calais », 29 septembre 2016 (journal de terrain).

9 Source : Ministère de la Justice, DACG, mars 2019 : préciser quelle est la source.

tiers qui leur fournissent divers services pour les aider à passer les frontières. Mais ces tiers sont souvent des migrants également : au lieu d'un antagonisme entre passeur et voyageur irrégulier, que présument les discours publics dénonçant, à travers le trafic d'êtres humains, une opposition criminel/victime, ces rôles sont poreux. Devenir passeur est l'une des étapes possibles de la « carrière déviante » du voyageur, qui s'ancre aussi dans l'espace du transit.

3.1. Les réputations locales des prestataires de l'ombre

Les termes génériques pour désigner les passeurs renvoient à des registres différents : celui de la clandestinité (*smuggler*, en anglais, *muharrib* en arabe, *katchartchi* en kurde), celui de l'autorité hiérarchique (*boss,* ou l'équivalent de « patron » dans les langues des migrants), mais aussi de la parenté, surtout pour les jeunes voyageurs qui les appellent « mon oncle ».

Sollicité pour des services illicites dans des situations dangereuses, le passeur est une personne dont on peut difficilement s'assurer à l'avance de la fiabilité et de la qualité. Comme le raconte Khosravi (2007), il peut être un traître qui va « vendre » son client à la police, ou à l'inverse un protecteur qui va se mettre en danger lui-même pour l'aider. L'enquête fournie de Tinti et Reitano (2018) sur les pratiques de passage, notamment dans le Sahel, montre cette ambivalence : ces prestataires de services peuvent traiter leurs clients comme une marchandise de faible valeur, certains n'hésitant pas à les abandonner dans le désert ou à les forcer à embarquer sur des canots surchargés et les vouant à la noyade. Pour la traversée de la Manche également, nombreux sont les récits de mise en danger, comme celui de Musa, qui s'est trouvé enfermé dans un camion frigorifique avec 24 autres personnes : comme l'oxygène venait à manquer et que certains commençaient à s'évanouir, il a dû demander à la police de venir les délivrer (entretien, mars 2017). Les rapports de service en situation de clandestinité sont marqués par la violence, par des formes d'extorsion et de contrainte (Courau, 2003), une réalité qui nourrit l'association courante du passeur à celle d'un criminel.

Dans les cabanes et les tentes du bidonville de Calais, le soir, s'échangeaient de nombreux récits et rumeurs à propos des passeurs et de leur façon de travailler.

> Abou Nasser, un « *bidoun* » (apatride originaire du Koweït) sexagénaire raconte à son voisin Mohammed, Kurde irakien, qu'il a payé 500 euros un passeur Égyptien, et que ce dernier l'a emmené jusqu'à Paris pour le cacher dans un camion… qui ne se dirigeait pas vers l'Angleterre : il s'est alors trouvé abandonné en rase campagne. Le Kurde répond que ses compatriotes proposent des services plus chers (5 000 euros), mais plus « pros », et propose de lui négocier une réduction.
>
> (Journal de terrain, juin 2016)

Bien souvent, les réputations forgées par le bouche-à-oreille s'appuient sur des désignations par nationalité (« les Kurdes », « les Albanais », « les Égyptiens », « les Érythréens »)[10]. Mais les rumeurs façonnent le crédit personnel de certains prestataires de services jugés plus fiables – comme « *Mister Chance* » décrit dans une enquête ethnographique sur Sangatte (Courau, 2007, 165). Le campement est un lieu où, malgré l'instabilité des relations sociales qui s'y nouent entre des migrants de passage, des réputations s'établissent, des informations s'échangent. Lorsqu'il n'est pas possible d'évaluer à l'avance la qualité du service qui sera fourni ou d'évaluer la justesse du prix demandé, c'est sur ces circulations de jugements que se tissent des liens de confiance, parfois forts, comme en attestent les témoignages de personnes défendant la loyauté de « leur » passeur qui continuera de les aider jusqu'à ce qu'ils réussissent – condition, d'ailleurs, pour qu'ils empochent la somme convenue : les services les plus coûteux sont souvent garantis par un tiers auquel est confié le paiement, versé en cas de succès. Si cette méthode permet de sécuriser le client, elle ne résout pas les tensions, fréquentes, autour de l'argent. Du fait de l'importance des sommes engagées par des personnes aux ressources limitées, qui s'endettent pour payer leurs services, l'activité du passage est source de violence dans les campements, même lorsque le passeur respecte ses engagements vis-à-vis du client.

Le registre de la crainte est d'ailleurs davantage formulé par les personnes qui ne sont pas clientes des passeurs et qui, n'étant pas sous sa protection, sont aussi soumises à des menaces, intimidations ou pressions. Lors de la tentative avec les jeunes Érythréens, Asmar était très attentif à respecter les horaires et les tronçons « autorisés » pour « les Africains », car ses compagnons n'avaient pas l'autorisation du *boss* pour participer au « *douggar* des Afghans ». Selon un autre informateur, ce *boss* fixe des prix variables (1 000, 2 000 ou 2 500 euros) en échange de quoi il supervise l'organisation de l'action à partir d'un parking sur lequel il a établi son territoire : « On ne peut pas participer au *douggar* si on n'a pas l'accord du *boss* : c'est très dangereux, on risque de se faire tabasser ou de se faire poignarder » (Journal de terrain, Calais, septembre 2016). La prestation de service ne s'exerce pas dans une relation libre et consentie, mais dans un espace contraint et à travers des rapports de pouvoir qui ont recours à la force physique. Cette violence est d'autant plus intense que le passage est difficile, et les risques pénaux encourus par le passeur élevés. La raréfaction des points de passage possibles offre des niches d'opportunités lucratives à certaines personnes qui établissent ainsi une activité de service rémunératrice, parfois au moyen de la violence, et étendent leur influence au-delà de leur clientèle directe.

10 Ces désignations renvoient à une certaine réalité dans la composition des collectifs de travail du passage : le partage d'une même origine favorise le partage d'une langue, et éventuellement, celui de garanties d'interconnaissances permettant de s'assurer de la fiabilité des complices, de la solvabilité des clients ou tout simplement de faire circuler l'information quant au service. Toutefois, ces désignations par groupe national occultent la fréquente mixité des groupes offrant des services de passage illicite, le « *boss* » est rarement de la même nationalité que le chauffeur routier (en général un Européen), l'agent de sécurité dont la complicité est monnayée ; ou encore le « trésorier » qui réceptionne les importantes sommes d'argent.

3.2. Des trajectoires d'opportunité dans les espaces du passage

S'il est difficile de définir précisément qui est un « vrai » passeur, c'est que les rôles sont multiples et parfois troubles. Le service du « passeur » peut consister à fournir de faux documents, monopoliser ou monnayer l'accès à un parking, établir des complicités… Asmar, qui accompagne ses compagnons Érythréens pour leur montrer comment faire un *douggar* sur l'autoroute, est-il un passeur ? À première vue, non, mais s'il se faisait rémunérer pour ses services ? Et que dire de Mohammed, qui vante auprès d'Abou Nasser la qualité des services des passeurs Kurdes, alors même qu'il essaie de recruter des clients pour ces derniers, afin d'obtenir une remise sur le prix de son passage et de celui de son neveu, mineur de 15 ans, arrivé récemment ? Et si ce neveu lui a été confié contre rémunération, comment qualifier leur relation ? On voit la fréquence d'activités exercées de façon ponctuelle et localisée, plutôt que mobilisant des réseaux transnationaux structurés, de ce fait complexifiant le récit officiel de la « traite des êtres humains » qui sert à justifier la surenchère sécuritaire à la frontière. Les trajectoires des passeurs sont tout autant marquées par des compétences particulières que par une dimension d'opportunité. Il faut alors s'interroger sur la « carrière » de ces personnes et la manière dont ce type de rapport à la frontière se développe dans une temporalité de l'attente et dans l'espace social des lieux de transit.

Les campements sont des espaces sociaux d'opportunité pour développer des activités mercantiles autour du passage. Certains sont de véritables « salles d'attente » pour des passeurs qui en contrôlent l'accès, comme le camp du Basroch à Grande-Synthe, ou encore Norrent-Fontes, un campement désigné du toponyme d'Isbergues par les personnes migrantes (en référence à l'aire d'autoroute à proximité duquel il se trouve), où « il faut payer le passeur Érythréen pour y aller, 500 euros, et on peut tenter sa chance plusieurs fois. Il y a une station de service où les camions viennent faire le plein et se reposer avant de prendre le ferry. On peut tenter de se cacher dans le camion, ou dessous » (entretien avec Musa, étudiant soudanais, 26 ans). Les « passeurs » peuvent être des personnes qui monnayent un accès à un espace sur lequel ils ont par la force établi leur autorité, et qui constitue pour eux une source de rente, qu'ils se mettent en capacité de défendre contre des groupes concurrents ou d'interdire l'accès à ceux qui ne sont pas leurs clients. Génératrice de conflits interpersonnels, ces activités du passage posent en outre un problème sérieux aux soutiens et acteurs de l'humanitaire, qui craignent la violence exercée par ces personnes contre les autres migrants, les situations d'abus, et l'exploitation mercantile du besoin de mobilité et l'émergence d'autres activités illicites, drogue, proxénétisme. Sur le terrain, les soutiens souvent se désignent entre eux les passeurs, discrètement et à voix basse, pour montrer ceux dont il faut se méfier, qui rôdent, regardent leurs activités avec suspicion. Si pour ma part j'ai suivi cette posture en me tenant à distance de ceux qui étaient désignés comme les « mafieux », j'ai pourtant rencontré

diverses personnes impliquées dans des activités de passage et qui pour certaines se sont, un moment dans leur parcours, « professionnalisées » dans ces services illicites.

Les personnes identifiées comme « passeurs » pendant l'enquête sont souvent présentes sur les campements depuis plusieurs mois, connaissent bien les lieux et leurs différents occupants, et, dans de nombreux cas, ils ont déjà fait la traversée : certains par exemple ont été « dublinés »[11], ou bien expulsés après un séjour irrégulier outre-Manche. Du fait de leurs expériences transnationales, ils parlent souvent plusieurs langues ; certains ont obtenu des titres de séjour, en France, au Royaume-Uni ou autre, ce qui leur assure une plus grande liberté de circulation. Ils ont en quelque sorte un excédent de capital migratoire qui leur permet d'en faire usage non pas seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour d'autres.

Cette ressource peut être issue de l'expérience de longue durée, mais parfois, aussi, d'une opportunité ponctuelle, par exemple la « découverte » d'un filon (une tactique inconnue, une complicité exclusive) qu'ils décident de monnayer, devenant ainsi des passeurs comme par accident

C'est le cas par exemple de Wael, un homme d'une vingtaine d'années présent à Calais depuis plusieurs mois et qui a échoué dans ses multiples tentatives de passage vers le Royaume-Uni. Installé dans le bidonville dans une cabane spacieuse, à proximité d'une mosquée et d'un point de distribution associatif, il s'est constitué un réseau conséquent autant au sein de sa propre communauté qu'auprès des soutiens humanitaires désireux de leur venir en aide et avec qui il est capable de communiquer en anglais. Entré en contact avec un chauffeur de bus touristique, il l'a convaincu de cacher des personnes pour leur permettre de passer la frontière, pour 1 500 euros par personne, et monnaye ce service auprès de clients dans la Jungle pour 8 000 euros, « parfois moins, s'il t'aime bien », explique l'un d'eux. Un autre le qualifie de *sarsari,* argot arabe signifiant voleur, personne sans moralité. Wael a quatre assistants qui s'occupent des relations avec les clients et avec les garants, c'est-à-dire ceux auprès de qui l'argent est déposé jusqu'à ce que le client confirme être arrivé à bon port[12]. Il n'a pas le souhait lui-même de poursuivre cette activité mais aimerait réunir suffisamment d'argent pour émigrer outre-Atlantique où, selon lui, les conditions d'accueil seront meilleures qu'en Grande-Bretagne. À côté de cette activité de l'ombre, il est très impliqué dans les activités caritatives auprès de sa communauté.

La respectabilité acquise dans certaines activités peut servir de paravent à des activités illicites – mais elle renvoie aussi à la malléabilité des trajectoires. Celles-ci s'inscrivent non pas dans des carrières préexistant à la migration, mais plutôt dans des tactiques liées aux contraintes des contrôles frontaliers et aux opportunités possibles dans l'espace social du campement. La trajectoire du « passeur » est donc liée à une expérience de la migration et de ses entraves concrètes ; et à la

11 En application du Règlement de Dublin III, un État européen peut désigner un autre État comme responsable de l'examen de la demande d'asile d'une personne, notamment si elle est entrée sur le territoire européen avec un visa de ce pays ou bien si elle y a transité. La personne peut alors être transférée de force dans ce pays.

12 Entretiens et observations, Calais, septembre-octobre 2016.

configuration sociale du campement de transit où se rencontrent des personnes en besoin d'aide, et des personnes en mesure de leur apporter une aide – ou du moins, de le prétendre.

3.3. L'étiquetage pénal des activités d'aide au passage

La trajectoire du « passeur » est également liée à l'environnement institutionnel réprimant ses activités, et qualifiant comme illicites des services tels que le transport de personnes, ou encore l'aide au recrutement de clients.

Ainsi Khalil, Soudanais d'une trentaine d'années arrivé à Calais au cours de l'été 2016, multiplie les tentatives infructueuses de passage ; sa sœur, qui vit au Royaume-Uni depuis plusieurs années, lui envoie un peu d'argent, mais pas suffisamment pour payer un passeur, simplement pour payer le droit d'accès au parking. Après plusieurs tentatives infructueuses et à la suite du démantèlement du bidonville, il se reporte sur une aire de stationnement de poids lourds en Belgique, dont l'accès est contrôlé par un passeur. Il devient progressivement son assistant afin de payer sa propre traversée : il est en charge de recruter des clients, avec qui il maintient le contact par téléphone. En concurrence avec d'autres rabatteurs, il est hospitalisé quelques jours à la suite d'une rixe puis reprend sa place d'assistant du passeur, avant d'être arrêté par la police. Sur la base d'écoutes téléphoniques, il est identifié comme un « trafiquant d'êtres humains », jugé et condamné à 40 mois de prison ferme, tandis que son patron échappe à l'arrestation.

Les personnes qui sont étiquetées, par les services spécialisés de la police et de la justice, comme des professionnels du passage parce qu'elles tirent un profit financier du service, rémunèrent des complices, mettent en place des systèmes de recrutement de clients (activités repérées notamment par les surveillances téléphoniques), font l'objet d'une répression lourde. Ceux qui subissent les effets de la répression du « trafic de migrants » rencontrent alors des formes exacerbées de la criminalisation de la migration, qui souvent occulte leur propre position précaire comme migrants. Un fonctionnaire de préfecture formule ainsi avec lucidité les effets de la répression contre les passeurs :

> Ceux qu'on appelle les passeurs en fait c'est les petites mains, donc le lundi vous arrêtez quatre passeurs le mardi y en a cinq qui les ont remplacés. Ceux qu'on appelle passeurs c'est parfois les migrants eux-mêmes qui se font un peu d'argent pendant quelques mois.
> (Entretien, Calais, mai 2016)

Cette porosité révèle combien la lutte contre les « trafiquants » constitue, en réalité, l'un des volets d'une politique migratoire restrictive, colorée d'une dimension pénale qui participe à criminaliser la migration irrégulière. Plutôt que de véritablement lutter contre des pratiques de mise en danger, la

répression de la « traite des êtres humains » participe d'une stigmatisation et d'une précarisation des voyageurs en transit. La complexité des trajectoires et les contours flous de la figure du « passeur » montrent qu'il serait nécessaire de mieux connaître les dynamiques sociales de la vie dans les campements de transit pour répondre aux enjeux de sécurité réels posés par le passage irrégulier des frontières. Loin de protéger les personnes migrantes, les approches de « crimmigration » les exposent à des dangers accrus ; une alternative serait de sortir la question du franchissement illicite du champ strictement pénal, pour adopter un regard de prévention et de réduction des risques.

L'étude de la figure floue du passeur a mis en lumière l'importance de l'espace du campement de transit pour forger des réputations, échanger des informations, constituer des clientèles voire des trajectoires de professionnalisation de services (ou de redevances) constituées sur des opportunités et consolidées, souvent, par l'usage de la force. Les dimensions spatiales et temporelles sont imbriquées dans ces « carrières », dont les contours sont déterminés par l'étiquetage apposé par les institutions policières et judiciaires : c'est ce cadre pénal qui fige des pratiques comme des éléments d'une figure de la criminalité alors même que les frontières du légal et de l'illégal peuvent être équivoques. Un agent préfectoral estimait ainsi que le fait d'« informer sur les possibilités de passage » constituait une infraction, et que les « simples particuliers qui mettent des migrants dans leur coffre de voiture, ou ont un petit bateau de pêche » se rendent coupables de « trafic d'être humain » (entretien à Calais, mars 2016) : il voulait ainsi dénoncer le caractère illicite de certaines activités pratiquées au nom de la solidarité. Cette question de la solidarité apparaissait aussi dans les récits journalistiques de nombreux procès de passeurs « accidentels » : comme tel imam âgé qui s'est laissé entraîner à acheter des canots pneumatiques, revendus ensuite à des personnes tentant le passage par la mer, et a été condamné à de la prison ferme[13] ; ou telle femme amoureuse qui a, elle aussi, acheté sur internet une embarcation pour aider son amant[14]. L'affaire qui a certainement le plus passionné l'opinion est celle de Rob Lawrie, bénévole britannique venu aider les migrants bloqués dans la « Jungle » de Calais et qui est reparti en cachant une petite fille dans sa voiture, à la demande de ses parents qui voulaient la soustraire aux conditions délétères du bidonville. Une importante mobilisation s'est organisée pour soutenir celui qui a agi sans contrepartie financière ou affinité communautaire : il aurait commis non un délit de trafic, mais un délit de solidarité. Au-delà de cette question de l'aide au passage, l'importance des engagements solidaires participe à transformer les modes de franchissement de la frontière, en ouvrant d'autres possibles.

13 Auffret, Simon. « Un imam condamné pour avoir fourni des bateaux pneumatiques à des migrants ». *Le Monde*, 4 juin 2019, [en ligne] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2019/06/04/un-imam-condamne-pour-avoir-fourni-des-bateaux-pneumatiques-a-des-migrants_5471046_1653578.html.

14 Cazi E., De Foucher L., « À Calais, passeuse pour l'amour d'un migrant », *Le Monde*, 28 octobre 2016, [en ligne] https://www.lemonde.fr/m-actu/article/2016/10/28/a-calais-passeuse-pour-l-amour-d-un-migrant_5021750_4497186.html.

4. La fabrique locale des résistances à la frontière dans le campement

Les espaces de l'installation provisoire, plus ou moins contrainte, matérialisent un étirement temporel, désigné par le terme d'« encampement » (Agier, Lecadet, 2014), mais leur configuration est fortement dépendante également d'une conjoncture politique, médiatique, qui place plus ou moins d'attention sur leur existence, attire plus ou moins de répression, de rejet, de tolérance ou de soutien. La précarité des lieux est porteuse d'une stigmatisation de la condition des voyageurs irréguliers – comme les révèlent les connotations sauvages du terme « Jungle », et les fortes mobilisations hostiles[15] – et dans le même temps révélatrice de leur vulnérabilité, propice aux engagements d'ordre humanitaire. Ces lieux du transit peuvent alors constituer des espaces de résistance aux politiques des frontières. Pendant la période étudiée (2015-2016) un nombre inédit d'acteurs de la solidarité étaient mobilisés auprès des personnes migrantes à Calais : associations locales, grandes ONG (organisations non gouvernementales) humanitaires, ou simples particuliers indignés de l'inhumanité des politiques migratoires (Bouagga, 2018). Le campement est devenu un espace de ressources pour le passage illicite, mais aussi pour la légalisation du passage : examiner cet aspect des contestations de la frontière, de l'ouverture (par le plaidoyer ou le contentieux) de voies légales de passage, permet de désenclaver du champ pénal la réflexion sur les traversées de personnes sans titre, tout en soulignant les effets de conjoncture.

4.1. La contestation humanitaire de la frontière

L'augmentation importante de la population du bidonville de Calais au cours de l'été 2015 a créé une véritable situation de crise humanitaire, du fait de l'absence d'infrastructure destinée à accueillir les migrants sur le terrain mis à disposition par l'État et où leur présence était tolérée. À la suite de la mobilisation d'acteurs humanitaires, divers services ont été créés, par des opérateurs de la puissance publique et par des acteurs de la solidarité citoyenne : distribution alimentaire, points d'eau, toilettes, douches, consultation médicale… La Jungle de Calais, indigne comme camp de réfugiés, est devenue un campement de transit « trop confortable » : certains de ses habitants constataient, ironiquement, qu'ils s'étaient comme engourdis dans le quotidien de l'aide, négligeant leurs ambitions de traversées. La Jungle serait devenue un « piège », enfermant de fait les voyageurs irréguliers dans l'espace de transit, où des centaines de soutiens solidaires déploient leur énergie à améliorer leur quotidien à Calais, alors qu'ils auraient voulu rejoindre le Royaume-Uni : comme le formulent deux jeunes Soudanais, la Jungle, « on y reste parce qu'on y trouve tout, mais on se fatigue psychologiquement et on n'a aucun avenir » (Journal de terrain, mai 2016).

Les soutiens solidaires et les acteurs de l'humanitaire ont pris un rôle important dans l'organisation du quotidien de la Jungle en 2015-2016, constituant, avec les *community leaders* désignés pour

15 Voir, dans ce numéro, l'article de Camille Guénebaud.

représenter les habitants du camp, une forme d'autorité distincte de celle des acteurs du passage de la frontière. Ils peuvent intervenir pour réguler des pratiques de ces derniers jugées excessives, ou menaçant l'existence du campement, par exemple lorsque des rixes éclatent et risquent de provoquer des interventions policières. Un salarié d'une association raconte comment, à la suite d'une altercation au cours de laquelle un homme est mort poignardé, les *community leaders* se sont réunis avec tous les « passeurs » pour établir des règles :

> Les *community leaders* ont dit aux passeurs « mettez-vous d'accord, nous on veut pas de problème sinon la Jungle va être détruite », du coup ils ont dû négocier, ils sont visiblement arrivés à un accord pour se répartir entre nationalités les zones (de la rocade) pour les tentatives et les jours, et ont décidé que le vendredi c'était pour tout le monde « vendredi c'est le jour du partage », apparemment les passeurs ont accepté, ils aiment bien mettre un peu de religion dans tout ça (journal de terrain, août 2016).

L'intervention humanitaire dans l'espace du relais migratoire participe à le transformer en site de négociation et de contestation de la frontière. De nouvelles tactiques s'y élaborent, adressées directement aux pouvoirs souverains qui ont autorité sur les points de passage : manifestations, interpellations publiques… Le mouvement No Border, constitué en opposition à l'édification d'une Europe forteresse (Walters, 2006), mène une diversité d'actions d'ordre politique contre le régime des frontières et des exclusions, ainsi que des activités concrètes de solidarité : ouverture de lieux de vie pour les personnes en transit (squats), information sur les droits en matière d'asile ou de contrôle policier. Les relations sociales nouées favorisent aussi des solidarités transnationales, mobilisables le long du parcours.

Ces modalités d'action retournent le stigmate d'illégalisme en désobéissance civile. Face à l'injustice du régime international des circulations, ou à la détresse des personnes bloquées dans les campements à la frontière, la violation des règles de contrôle, le transport et la dissimulation de passagers sont des modalités de mise au défi d'un État qui peine à respecter ses propres principes de respect des droits humains. Comme à la frontière franco-italienne[16], l'aide au passage peut être apportée par des acteurs de la solidarité – ce qui expose ces derniers à des poursuites pénales. Toutefois, à Calais, elle fait l'objet d'une faible judiciarisation, après l'affaire Rob Lawrie qui avait attiré le scandale sur les conditions de vie des migrants dans la Jungle, plutôt que sur l'acte du bénévole britannique qui avait transporté la fillette. Plusieurs témoignages recueillis au cours de l'enquête font état de saisie de véhicule, amendes et rappel à la loi plutôt que de procès pénaux, contrastant avec l'acharnement policier et judiciaire contre des figures importantes de la solidarité comme Cédric Herrou ou Pierre-Alain Mannoni, à la frontière franco-italienne. La Jungle de Calais,

16 Voir dans ce numéro l'article sur Briançon : de quel article s'agit-il exactement (citer l'auteur) ?

fortement investie par des bénévoles mais aussi des professionnels de l'humanitaire, des médias etc., est devenue en elle-même un espace de contestation de la frontière, offrant d'autres modalités de passage.

4.2. Passer la frontière légalement

Dans son étude sur ces activités solidaires autour de la frontière franco-italienne, Annalisa Lendaro (2018) montre combien les jeux avec la légalité sont labiles : la transgression de la loi n'est que l'une des tactiques, le recours à l'arme du droit en est une autre, lorsqu'il s'agit par exemple de contraindre les agents de l'État de respecter des procédures, ou des droits garantis aux personnes migrantes. Le sort des enfants présents dans le bidonville a particulièrement ému les soutiens, et des équipes de juristes et avocats ont recherché des voies légales de passage vers le Royaume-Uni, par le plaidoyer et par le contentieux, en s'appuyant notamment sur certaines clauses du règlement « Dublin III » concernant la réunification familiale, et en invoquant la situation d'extrême vulnérabilité des mineurs isolés (Bouagga, Segond, 2019). L'« amendement Dubs » à la loi d'immigration de 2016 a ouvert la possibilité d'un transfert pour des mineurs même sans famille au Royaume-Uni, et ce dans le contexte tendu de la campagne pour la sortie de l'Union européenne (Brexit) ; sa mise en œuvre est limitée en nombre et dans le temps, et dépend de la présence d'acteurs associatifs capables d'accompagner les demandeurs (Safe Passage, la Cabane Juridique). La configuration particulière de la Jungle de 2015-2016 (une situation politiquement perçue comme critique, la forte mobilisation de soutiens notamment britanniques) a permis d'élargir, temporairement, les cadres ordinaires de la gestion des circulations et des contrôles à la frontière, et les tactiques pour les personnes en migration.

> En février 2016, je rencontre à la Cabane Juridique Khaled, Soudanais de 15 ans, venu seul à Calais. Il veut rejoindre son oncle maternel en Grande-Bretagne, mais ne parvient pas à passer à l'occasion des *douggars*. Les juristes bénévoles constituent un dossier de « réunification Dublin », mais il manque l'accord de son oncle pour l'accueillir : arrivé récemment en Grande-Bretagne, il n'a ni papiers ni domicile fixe. Khaled vient chaque jour demander si son oncle a répondu aux appels des juristes, en vain. Un jour il demande qu'on l'aide financièrement, pour payer un passeur. Il a entendu dire que, pour 500 euros, il pourrait passer à Dunkerque. Intervenant comme interprète ce jour-là, j'insiste pour qu'il rejoigne un foyer de la protection de l'enfance, mais il refuse ; je perds sa trace lors d'un démantèlement partiel du bidonville.

La demande de ce jeune révèle bien comment le recours au passage légal est une tactique parmi d'autres, surtout lorsque les tactiques plus rapides sont trop coûteuses ou trop éprouvantes.

> Abou Anouar, Syrien d'une soixantaine d'années, se sentant trop âgé pour passer par dissimulation, a laissé son épouse et leur fils aîné traverser avec un passeur, tandis qu'il patientait dans le bidonville avec leurs deux autres enfants mineurs. Il a ensuite monté un dossier de réunification familiale avec des juristes bénévoles, qui ont obtenu de haute lutte des laissez-passer pour chacun, sur l'argument de la vulnérabilité des enfants mineurs.

L'accès à l'information nécessaire et la réalisation des procédures sont indissociables de l'organisation de l'espace social du campement, avec la mise en place d'une information juridique et la présence de soutiens (bénévoles ou salariés) allant à la rencontre des personnes. Il y a ainsi une fabrique locale de la frontière, dont les contours se réajustent en fonction des intermédiaires mobilisables pour le passage, qu'il soit légal ou illégal.

Espace social de préparation du passage, le campement peut aussi devenir un lieu de renoncement, ou de réorientation du projet migratoire. Nombreux sont ceux qui, face au coût et aux difficultés du passage illicite ont décidé de déposer une demande d'asile en France, aidés pour cela par des acteurs solidaires bénévoles, et par une mobilisation de l'administration française de l'asile, dans un contexte politique marqué par le scandale de la crise calaisienne : Calais est devenu un paradoxal guichet de l'asile, avec un accès plus favorable qu'en d'autres lieux du territoire français. En octobre 2016, au moment du démantèlement, près de 8 000 personnes ont été évacuées dans des centres d'hébergement, et une majorité d'entre elles ont demandé et obtenu l'asile en France (Bouagga, 2020). C'est le cas par exemple de Leila, Philippine qui a renoncé aux tentatives dangereuses, ou encore d'Abou Nasser, qui se sentait trop vieux. Ces réorientations sont aussi le produit de contraintes imposées par les décisions étatiques d'expulsion du campement. Elles n'en traduisent pas moins la transformation singulière et éphémère du campement de transit, dans un contexte inédit de politisation de ses enjeux.

Calais est cependant demeuré le principal point de passage de la frontière franco-britannique. Assil est parvenu à passer en payant un passeur, Asmar en se cachant sous un camion, Musa en payant l'accès à un parking d'où il a pu entrer dans une caravane. Pour empêcher le retour de migrants désireux de passer, l'activité policière s'est intensifiée contre les campements, harcelant les personnes en transit afin d'empêcher tout « point de fixation » qui pourrait constituer un relais migratoire. Génératrices de violences, ces pratiques répressives influencent les tactiques adoptées, la dissimulation, la dépendance à des prestataires de service coûteux, l'incertitude, la difficulté d'accès à l'information juridique.

5. Conclusion

Alors que la littérature des *border studies* s'est considérablement développée depuis les années 1990, la connaissance de l'autre versant de cet ensemble de pratiques, d'instruments et de réglementations demeure partielle : en étudiant des pratiques situées et des parcours, on a donné à voir l'expérience des voyageurs irréguliers. Cette expérience est celle d'un apprentissage de l'illégalité à mesure que leurs trajectoires sont entravées, apprentissage différentiel selon les ressources mobilisables par les personnes et qui dessinent des stratifications sociales de la mobilité. Prendre une fausse identité, se dissimuler dans le chargement d'un camion : le passage irrégulier peut se faire de différentes manières selon les ressources financières, mais aussi une diversité d'atouts mobilisables, autant la condition physique que la possibilité de *passer pour* un voyageur régulier ou encore la capacité d'accéder à l'information. Les personnes exclues du système international des circulations ont dû déployer une diversité de ruses et tactiques afin de contourner les dispositifs du pouvoir entravant leur mobilité. « Commandée par les hasards du temps », pour reprendre la formule de Michel de Certeau, la tactique est aussi ancrée dans un espace social, en l'occurrence celui du campement de transit, l'espace d'attente à la frontière. Porter l'analyse sur ces parcours « déviants » permet tout à la fois de questionner l'apprentissage de l'écart à la norme que supposent ces franchissements clandestins, et, dans le même temps, de désenclaver du champ pénal l'examen de ces franchissements irréguliers : c'est-à-dire de ne pas les envisager uniquement comme déviantes mais d'interroger les partages du légal et de l'illégal par lesquels ces pratiques sont appréhendées, dans des espaces sociaux particuliers.

En interrogeant l'organisation sociale des campements, on ne peut esquiver la question de la place de ces acteurs de l'ombre que sont les « passeurs », prestataires de services illicites, figures d'autorité mais aussi de violence et de criminalité. Plus ou moins « accidentels » ou « professionnalisés », ces prestataires de service illicite sont difficiles à appréhender mais la diversité de leurs pratiques éclaire la complexité des relations forgées au cours du parcours migratoire, des circulations locales d'information, de l'établissement de rapports de pouvoir ou de la mise à profit d'opportunités.

Enfin, il n'était pas possible de passer sous silence l'importance des acteurs solidaires dans les configurations sociales de la frontière et les évolutions des pratiques de passage : les études empiriques de la condition des personnes migrantes à la frontière dissocient généralement ces deux aspects, celui du passage illicite d'une part, celui de la solidarité d'autre part, or ils sont intimement liés comme deux réponses (l'une de concernement direct, l'autre de concernement indirect) aux modalités de contrôle et de répression du franchissement irrégulier de la frontière. Les effets des actions solidaires qui contestent le régime des frontières, désobéissent au pouvoir ou cherchent à

obtenir des dérogations au nom d'arguments moraux participent aussi d'une fabrication de la frontière, en testant ses interstices, failles, contournements possibles.

Tout en montrant combien les pratiques de passage irrégulier sont des tactiques élaborées en réponse aux dispositifs juridiques et techniques de contrôle et de répression de la frontière, cet article contribue à désenclaver du champ pénal la réflexion sur les traversées de personnes sans titre. À côté des acteurs du contrôle (agents publics des services de police, agents privés des sociétés de transport, etc.), d'autres acteurs participent à une fabrique locale de la frontière. Ces interventions, circonscrites dans des moments particuliers de politisation de la frontière, mettent en lumière la possibilité d'autres configurations frontalières, orientées vers la prévention et l'accès au droit.

Bibliographie

Agier M., Lecadet C. (Éd.), 2014, *Un monde de camps*, Paris, la Découverte.

Agier M., Bouagga Y., Galisson M., Hanappe C., Pette M., Wannesson P., 2018, *La Jungle de Calais*, Paris, PUF.

Aliverti A., 2015, *Crimes of mobility: criminal law and the regulation of immigration,* Londres, Routledge.

Andersson R., 2014, Time and the migrant other: European border controls and the temporal economics of illegality, *American Anthropologist*, 116, 4, 795-809.

Bathaïe A., 2012, *Boro jolo ! (Va en avant !) Ethnologie des migrations afghanes en Iran et en Europe*, thèse de doctorat en anthropologie, Nanterre, Université Paris Ouest.

Becker H.S., 1985, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

Bosa B., Pagis J., Trépied B., 2019, Le passing : un concept pour penser les mobilités sociales, *Genèses*, 114, 1, 5-9.

Bouagga Y., 2018, Calais, carrefour des solidarités citoyennes, *Mouvements*, 93, 137-148.

Bouagga Y., Segond R., 2019, Négocier des voies de passage sûres : comment les acteurs non étatiques participent à la gestion des frontières, *Lien social et Politiques*, 83, 82-102.

Bouagga Y., 2020, Politiques de l'urgence et bricolages humanitaires. Genèse des « centres d'accueil et d'orientation » dans la crise calaisienne, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 36 - n°2 et 3, 29-51.

Casella Colombeau S., 2017, Des « faux touristes » aux « filières » : la reformulation de la cible des contrôles par la police aux frontières (1953-2004), *Cultures & Conflits*, 105-106, 163-188.

Certeau M. de, Giard L., Mayol P., 1990, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard.

Courau H., 2003, "Tomorrow Inch Allah, Chance!" People Smuggler Networks in Sangatte, *Immigrants & Minorities*, 22, 2-3, 374-387.

Courau H., 2007, *Ethnologie de la forme-camp de Sangatte : de l'exception à la régulation*, Paris, Éd. des archives contemporaines.

Darley M., 2006, Le statut de la victime dans la lutte contre la traite des femmes, *Critique internationale*, 30, 1, 103-122.

Darley M., 2008, Le contrôle migratoire aux frontières Schengen : pratiques et représentations des polices sur la ligne tchéco-autrichienne, *Cultures & Conflits*, 71,13-29.

Darley M., Fischer N., 2010, Le traitement de l'immigration, entre logique administrative et logique pénale, *Champ Pénal/ Penal Field,* VII, [en ligne] http://champpenal.revues.org/7843.

Défenseur des Droits, 2015, *Exilés et droits fondamentaux : la situation sur le territoire de Calais,* https://defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/20151006-rapport_calais.pdf

Défenseur des Droits, 2016, *Rapport d'observation. Démantèlement des campements et prise en charge des exilés, Calais – Stalingrad (Paris),* https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapp-demantelement-v6.pdf

France Terre d'Asile, 2017, Identification et protection des victimes de la traite dans un contexte de migration de transit, *Les Cahiers du Social*, 39, 1-196.

Gauthier J., 2010, Esquisse du pouvoir policier discriminant, *Déviance et Société*, 34, 2, 267-278.

Goffman E., 1968, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit.

Guenebeaud C., 2019, « Nous ne sommes pas des passeurs de migrants » : le rôle des transporteurs routiers et maritimes dans la mise en œuvre des contrôles à la frontière franco-britannique, *Lien social et Politiques*, 83,103-122.

Guia M.J., van der Woude M.A., van der Leun J., 2013, *Social control and justice: crimmigration in the age of fear*, The Hague, Portland, OR, Eleven International Publishing.

Guild E., Bigo D., 2003, Le visa Schengen : expression d'une stratégie de « police » à distance, *Cultures & Conflits*, 49, 22-37.

Guillemaut F., 2006, Victimes de trafic ou actrices d'un processus migratoire ?, *Terrains & travaux*, 1, 157-176.

Human Rights Watch, 2017, « *C'est comme vivre en enfer ». Abus policiers à Calais contre les migrants, enfants et adultes*, https://www.hrw.org/fr/report/2017/07/26/cest-comme-vivre-en-enfer/abus-policiers-calais-contre-les-migrants-enfants-et

Khosravi S., 2007, The illegal'traveller: an auto-ethnography of borders, *Social Anthropology*, 15 3, 321-334.

Kossoudji S.A., 1992, Playing Cat and Mouse at the U.S.-Mexican Border, *Demography*, 29, 2, 159-180.

Lendaro A., 2018, Désobéir en faveur des migrants, *Journal des anthropologues*, 1, 171-192.

Mainsant G., 2013, Gérer les contradictions du droit « par le bas », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 198, 3, 23-34.

Ottavy E., Clochard O., 2015, Franchir les dispositifs établis par Frontex. Coopérations policières transfrontalières et refoulements en mer Égée, *Revue européenne des migrations internationales*, 30 2, 137-156.

Pallister-Wilkins P., 2017, Humanitarian borderwork, *Border Politics*, 85-103.

Pian A., 2008, Aux portes de Ceuta et Melilla : regard sociologique sur les campements informels de Bel Younes et de Gourougou, *Migrations Société*, 116, 11-24.

Pian A., 2010, Variations autour de la figure du passeur, *Plein droit*, 1, 21-25.

Pian A., 2016, D'une Europe à l'autre, une vie faite de frontières, *Migrations Société*, 164, 2, 135-150.

Rodier C., 2012, *Xénophobie Business. À quoi servent les contrôles migratoires*, Paris, La Découverte.

Samers M., 2004, An emerging geopolitics of "illegal" immigration in the European Union, *European Journal of Migration and Law*, 6, 1, 27-45.

Singer A., Massey D.S., 1998, The social process of undocumented border crossing among Mexican migrants, *International Migration Review*, 32, 3, 561-592.

Souiah F., 2013, Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de harraga, *Hommes & migrations*, 1304, 95-101.

Squire V., 2012, *The contested politics of mobility: borderzones and irregularity*, London, New York, Routledge.

Streiff-Fénart J., 2018, Pour en finir avec la moralisation de la question migratoire, *Mouvements*, 93, 1, 13-21.

Stumpf J.P., 2006, *The Crimmigration Crisis: Immigrants, Crime, and Sovereign Power*, Rochester, Social Science Research Network.

Tinti P., Reitano T., 2018, *Migrant, refugee, smuggler, savior*, London, Hurst Publishers.

Walters W., 2006, No Border: Games With(out) Frontiers, *Social Justice*, 33,1, 21-39.

Weber S., 2013, L'Europe forteresse, à quel prix ?, *Revue Projet*, 335, 4, 6-13.